



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 23.05.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, MM. Patrick DOMICENT, Eric DEVOS, Mme Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, MM. Frank EFESOTTI, Jean-Paul LEROY, Mme Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, est excusé.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 21.20 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 13.05.2016.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

M.R. – P.S.-ECOLO - ACTION

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 25.04.2016.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.04.2016 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir des précisions sur l'objet précis de la donation du bien sis rue du Touquet, 24 à 7783 Le Bizet, dossier examiné au 17^{ème} objet.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, s'étonne que pour le 14^{ème} objet relatif au charroi se dirigeant vers la S.A. CL Warneton, le procès-verbal ne précise pas le nombre de tracteurs empruntant la RN58A.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise:

- qu'un comptage des véhicules, dont les tracteurs, a été effectué par les gardiens de la paix postés au niveau du pont situé rue Pierre De Simpel ;
- que la donation comprend bien l'ensemble des locaux composant le rez-de-chaussée du bâtiment et que seul le droit d'usage de certaines pièces est réservé à la FASAM.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, précise, dans le procès-verbal de la réunion de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité du 11.05.2016, qu'il a émis une réflexion négative sur la mise en sens unique d'une partie de la rue du Cimetière au Bizet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 25.04.2016, moyennant la correction à apporter à la délibération relative à l'acceptation provisoire de la donation du bien sis rue du Touquet, 24 au Bizet.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 25.04.2016 ainsi adapté sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

La remarque de Monsieur Eric DEVOS sur le procès-verbal de la réunion de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité du 11.05.2016 sera transmise, pour suites voulues, à l'agent traitant.

2^e objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 13 avril 2016. Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Mise en souterrain des réseaux BT et EP dans une partie de la rue de la Cortewilde (site de l'ancienne gare). Devis. Examen. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Logement. Inventaire des logements publics sur l'entité de Comines-Warneton. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Patrimoine communal. Contrat de gestion par la S.C.R.L. LYSCO de cinq appartements situés Place Saint-Martin, 5 à 7784 Comines-Warneton. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Biens immobiliers. Occupation d'une parcelle de terrain sise rue des Combattants à Comines appartenant à INFRABEL en vue de l'aménagement d'un parking. Période du 01.04.2016 au 31.03.2025. Contrat n°07890/00426. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Biens immobiliers. Occupation de parcelles de terrain sises rue des Combattants à Comines appartenant à la S.N.C.B. en vue de l'aménagement d'un parking. Période du 01.05.2016 au 30.04.2025. Contrat n°03890/52884. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, qui précise qu'environ 15 places de parking pourraient ainsi être créées, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, rappelle le projet d'aménagement des parcelles situées le long de la voie ferrée à l'arrière des jardins des maisons de la rue du Commerce et de la Chaussée de Wervicq.

Madame la Présidente suggère de relancer ce dossier et d'adresser un rappel en ce sens à Infrabel.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur cette proposition.

12^e objet : Création d'un Community Land Trust (C.L.T.). Cession à titre gratuit à la Fondation « Val de Lys » d'une parcelle de terrain située Sentier de Gand au Bizet. Délibération du Conseil Communal du 22.12.2014 (27^{ème} objet). Modification. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de modifier, suite à des mesurages effectués par géomètre, sa délibération du 22.12.2014 (27^{ème} objet) relative à la cession à titre gratuit à la Fondation « Val de Lys » d'une parcelle de terrain située Sentier de Gand au Bizet.

Messieurs Didier SOETE et André GOBEYN, Conseillers Communaux, souhaitent connaître les détails du projet et précisent que l'opposition étant exclue de la gestion de la structure du Community Land Trust, les membres du groupe MR émettront un vote négatif sur cet objet.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, et Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal et Président de la S.C.R.L. LYSCO, rappellent que ce point avait déjà fait l'objet d'un développement détaillé et rappellent les grandes lignes de ce dossier (structure juridique, mécanismes fonciers, financement, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Messieurs Frank EFESOTTI, Jean-Paul LEROY et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS, et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite évoquer à ce sujet les projets de création de 408 logements dans le P.C.A. « Kortekeer » introduits par les sociétés Danneels et Huyzentruyt.

Madame la Présidente précise que le Collège Echevinal, en sa séance de ce jour, a décidé de marquer un avis négatif de principe sur ces (avant-)projets et son accord de principe sur l'expropriation de parcelles destinées à l'habitat.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il pourrait être fait usage, dans ce P.C.A. « Kortekeer », de la formule du Community Land Trust afin de permettre aux personnes ne disposant pas de gros moyens financiers d'avoir accès à la propriété.

Madame la Présidente précise que cette question doit faire l'objet d'une étude plus approfondie.

13^e objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 22.06.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale ordinaire du 24.06.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Madame la Présidente propose d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de la séance d'assemblée générale ordinaire du 24.06.2016.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaiterait savoir si le projet d'implantation d'un rond-point sur la Chaussée d'Ypres entre la sortie de la RN58A et le lieu-dit « Les 4 Rois » va ou non voir le jour.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité de veiller à ce qu'au sein de l'Intercommunale IEG, l'entité ne devienne pas la « vache à lait » en matière de vente de (bonnes) terres agricoles.

Madame la Présidente précise que le rond-point projeté va être réalisé, que les travaux ont, dans l'attente d'une synergie avec les 2 communes voisines sur des questions de circulation du charroi, été reportés et que la voirie sera entièrement refaite.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Motion de soutien aux communes de Silly, Lessines et Enghien dans leur volonté de rattachement à l'arrondissement administratif d'Ath. Adoption. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : MR/MRS Ploegsteert-Warneton-site Sacré Cœur. Projet. Réadaptation et actualisation du projet. Demandes d'intervention de la Ville pour le financement du projet pour compte du C.P.A.S. et d'introduction d'une demande de mise hors balise de l'investissement. Décision.

Madame la Présidente propose, dans le cadre du projet de réadaptation et d'actualisation du projet de MR/MRS Ploegsteert-Warneton-site Sacré Cœur, de solliciter, pour compte du C.P.A.S., auprès de l'Intercommunale IFIGA une intervention pour le financement du projet et d'introduire auprès du Ministre des Pouvoirs Locaux une demande de mise hors balise de l'investissement.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite mettre en évidence le travail mené par Monsieur Vincent BATAILLE en tant que Président de l'Intercommunale IFIGA dans les domaines financiers et qui permettent à la Ville et au C.P.A.S. de bénéficier d'emprunts à taux réduit pour des investissements d'intérêt collectif d'envergure.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, qui rappelle que le projet de construction des résidences-service s'inscrit partiellement dans le cadre du programme d'ancrage communal du logement, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Personnel communal. Programme de transition professionnelle. Introduction d'une demande à transmettre au Service Public de Wallonie (« Comines, Ville cycliste »). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement à transmettre au Service Public de Wallonie (gestion des cimetières). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement à transmettre au Service Public de Wallonie (voirie - équipe pour entretien des chemins agricoles). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Personnel communal. Programme de transition professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement P.T.P. à transmettre au Service Public de Wallonie (Plan Communal de Développement de la Nature – P.C.D.N.). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une nouvelle demande à transmettre au Service Public de Wallonie (propreté publique et espaces verts - Plan ZEN). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Jeunes à Votre Service. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, précise qu'elle n'a pas pu être présente à la dernière réunion de l'A.S.B.L., qu'elle a sollicité le compte-rendu de la réunion, mais qu'à ce jour, elle ne l'a pas encore reçu. Elle souhaite que cette remarque soit actée au procès-verbal.

Madame la Présidente précise qu'elle fera suivre cette remarque qui sera transmise, pour suites voulues, à l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service ».

22^e objet a : A.S.B.L. Régie des Quartiers. Désignation d'un représentant supplémentaire au Conseil d'Administration. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.35 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.